

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2023**

Le 10 juillet 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle DEFERT, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Florence MULTON,

Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Yvan DERAMBURE qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT ;

Absents non excusés : Mme Véronique DETOUILLON, M. Thierry GOLLIOT, Mme Stéphanie DERIVIERE, Mme Angélique HUBAUD

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal.

Monsieur LELIEVRE le conteste car il n'y a pas de réponse à ses questions et dit que ses interventions ne sont pas relatées.

Il transmet un courrier à Monsieur le Maire, courrier qui ne sera pas lu en présence des conseillers et demande à ce qu'il soit annexé au présent procès-verbal.

Le procès-verbal du 12 juin 2023 est adopté (CONTRE 1 : P LELIEVRE)

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Travaux de voirie rue de la Chaussée : convention avec le Département
- 2) Renouvellement du contrat avec la SACPA (fourrière animaux)
- 3) Révision de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs
- 4) Vandalisme et violences urbaines : soutien à la ville d'Amiens
- 5) Informations diverses

1) Travaux de voirie rue de la Chaussée : convention avec le Département

Monsieur le Maire explique que ces travaux consistent en la réfection du tapis de roulement de la rue de la chaussée par le DEPARTEMENT et ce, sur toute la traversée du village. Il ajoute qu'à cette opération seront greffés les travaux concernant les zones 30 devant la Mairie et au niveau du carrefour place des tilleuls. Il fait part de la difficulté de coordonner l'intervention de tous les prestataires (AMIENS METROPOLE, DEPARTEMENT, COLAS). Les déviations mises en place pour la réfection de la voirie serviront également pour les travaux des zones 30.

Monsieur LELIEVRE demande s'il peut être envisagé un coussin berlinois au niveau de la nouvelle pharmacie.

Monsieur LEPOETRE répond que ce type d'aménagement doit faire l'objet d'un travail en amont avec les services de la METROPOLE et les riverains.

Monsieur DUBAN s'interroge sur le traitement des eaux pluviales au niveau de la place des tilleuls.

Monsieur LEPOETRE explique qu'elles seront traitées par le biais d'une noue et par voie d'écoulement vers le bois appartenant à la Mairie si trop plein.

Madame MULTON signale l'absence de signalétique sur l'îlot central à l'entrée de SAINS en venant de SAINT FUSCIEN.

Monsieur LELIEVRE fait part de la non utilisation du radar pédagogique.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder au vote de la convention financière et technique avec le DEPARTEMENT pour les aménagements de sécurité routière devant la mairie et au carrefour place des tilleuls.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

POUR : 9

ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

Monsieur le Maire rappelle le coût final de ces travaux, 130 000 Euros HT, coût minimisé en supprimant certaines options comme le marquage en couleur et l'utilisation des déviations mises en place par le DEPARTEMENT. Il ajoute que la subvention ne sera touchée qu'en 2024 et demande la modification de budget suivante pour ces travaux, modification possible suite à l'encaissement d'un excédent de recette non attendu (TADÉM) :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
023 Vir. à la section d'inv.	+18 673	7381 TADÉM	+18 673

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2152-969 Installation de voirie	+18 673	021 Vir. de la section de fonct.	+ 18 673

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

POUR : 9

ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

2) Renouvellement du contrat avec la SACPA (fourrière animaux)

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée qu'il s'agit de renouveler la convention avec la fourrière animale d'Amiens (SACPA). Les prestations couvertes par la convention sont :

- Capture et prise en charge des animaux domestiques sur la voie publique

- Transport des animaux vers la fourrière
- Ramassage des cadavres d'animaux
- Gestion de la fourrière

Le coût annuel s'élève à 1 278.86 Euros.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 9

ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

Le Conseil municipal accepte le renouvellement du contrat avec la SACPA pour la gestion de la fourrière animale sur le territoire de la commune et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

3) Révision de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs

Monsieur LEPOETRE expose à l'assemblée la nécessité d'aligner la grille tarifaire de l'accueil de loisirs à celle de la cantine. Il ajoute que cette évolution est faite en concertation avec les mairies de SAINT FUSCIEN et ESTREES SUR NOYE.

Il explique également les difficultés financières rencontrées par le SISCO (GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT) qui a décidé de fermer l'accueil des enfants le mercredi. Cette décision devra entraîner une hausse de la fréquentation du mercredi à SAINS (une douzaine d'enfants concernés).

Monsieur LEPOETRE dit réfléchir dans quelle mesure les communes d'origine des enfants peuvent aider au financement de l'accueil du mercredi.

Monsieur le Maire propose au vote la grille tarifaire suivante :

	QF<=700	700 <QF< =900	900<QF<=1100	1100<QF<= 1300	QF>1300 et EXT RPI
1/2h	1.00	1.10	1.20	1.25	1.30
Mercredi (1/2j)	6.00	6.30	6.90	7.10	7.30
Mercredi (j)	10.00	10.80	11.40	11.60	12.00

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 9

ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

Le Conseil municipal accepte la grille tarifaire ci-dessus avec une application à la rentrée de septembre 2023.

4) Vandalisme et violences urbaines : soutien à la ville d'Amiens

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un vœu de soutien et de solidarité envers la Ville d'AMIENS suite aux violences urbaines de fin juin.

L'assemblée accepte (ABSTENTION : P LELIEVRE)

8) Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Fuites d'eau : VEOLIA est en cours de test des réseaux et traite les fuites en fonction des priorités

Monsieur LELIEVRE dit que le cimetière n'est pas du tout entretenu et que les talus rue de la vallée ne sont pas tondu.

Monsieur LEPOETRE répond que le cimetière vient d'être traité et qu'il va relancer l'entreprise en charge de l'entretien des talus.

Un échange houleux s'en suit. Monsieur LELIEVRE traite Madame ZOUINI de menteuse. Le Maire demande un retour au calme.

Fin de séance à 19h50.